

3005 - Peut-on tuer les insectes nocifs par le feu ?

La question

Les insectes domestiques comme les fourmis, les cafards, etc. Peuvent-ils être brûlés ? Sinon que devrions-nous faire ?

La réponse détaillée

Si ces insectes provoquent une nuisance, on doit les tuer par des insecticides et non par le feu. Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit « **cinq (animaux) sont agressifs et peuvent être tués aussi bien dans le sanctuaire qu'ailleurs : le rat, le scorpion, le corbeau, le milan et le chien enragé** » (rapporté par Mouslim, 2071). Une autre version ajoute un sixième : le serpent. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a ainsi affirmé que ces animaux sont auteurs de nuisance et se distinguent des autres qui restent inoffensifs. C'est pourquoi il a précisé qu'on les tue aussi bien dans le sanctuaire qu'ailleurs. De même, si l'on rencontre d'autres (bestioles) nuisibles tels les fourmis et les cafards, les hérissons et d'autres qui provoquent nuisance, on doit les tuer à l'aide d'insecticides, mais non pas par le feu. Allah le sait mieux.